

INDEX

SECTION A - DÉFINITIONS

Article 1 : Définitions

SECTION B – OBLIGATIONS FONDAMENTALES

- Article 2 : Champ d'application
- Article 3 : Traitement national
- Article 4 : Traitement de la nation la plus favorisée
- Article 5 : Norme minimale de traitement
- Article 6 : Dirigeants, conseils d'administration et admission du personnel
- Article 7 : Prescriptions de résultats
- Article 8 : Monopoles et entreprises d'État
- Article 9 : Réserves et exceptions
- Article 10 : Exceptions générales
- Article 11 : Santé, sécurité et mesures environnementales
- Article 12 : Indemnisation des pertes
- Article 13 : Expropriation
- Article 14 : Transferts de fonds
- Article 15 : Subrogation
- Article 16 : Mesures fiscales
- Article 17 : Mesures prudentielles
- Article 18 : Refus d'accorder des avantages
- Article 19 : Transparence

- Annexe B.4 : Traitement de la nation la plus favorisée
- Annexe B.13(1) : Expropriation

SECTION C – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE UN INVESTISSEUR ET LA PARTIE HÔTE

- Article 20 : Objet
- Article 21 : Limitation des plaintes en ce qui concerne les institutions financières de l'autre Partie
- Article 22 : Plainte déposée par un investisseur d'une Partie en son nom propre
- Article 23 : Plainte déposée par un investisseur d'une Partie au nom d'une entreprise
- Article 24 : Notification de l'intention de soumettre une plainte à l'arbitrage
- Article 25 : Règlement d'une plainte par la consultation